DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATION DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION DE TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES

LE RELAIS
PLOISY

Pièce jointe n°11 : Capacités techniques et financières

KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
23/06/2023	1	Version finale

TABLE DES MATIERES

I. Capacités techniques 4
II. Capacités financières 5
III. Calcul des garanties financières 6
Annexes 8

I. CAPACITES TECHNIQUES

L'antenne Le Relais de Ploisy emploie à ce jour 148 salariés :

- 80 personnes sur le site de Ploisy,
- 38 chauffeurs,
- 30 employés dans les boutiques.

Les centres Le Relais sont tous organisés selon les trois piliers suivants : la collecte, le tri et les boutiques Ding Fring. Le site de Ploisy sera remis à neuf et disposera d'espaces dédiés pour la réception des textiles, le tri par les opérateurs, et le stockage avant expédition.

Le Relais à Soissons dispose d'un système de gestion des stocks informatisé (MDS). Des procédures sont régulièrement mises en place et retravaillées dans le cadre de l'amélioration continue. La société exerce maintenant son activité sur le secteur de Soissons depuis 25 ans et bénéficie d'un retour d'expérience conséquent lui permettant d'optimiser son fonctionnement, et la collecte des textiles et linges de maison. L'antenne gère ainsi un réseau de 1 700 bornes de collecte dans un rayon de 150 kilomètres autour du site de Ploisy, comme le montre la carte ci-dessous :

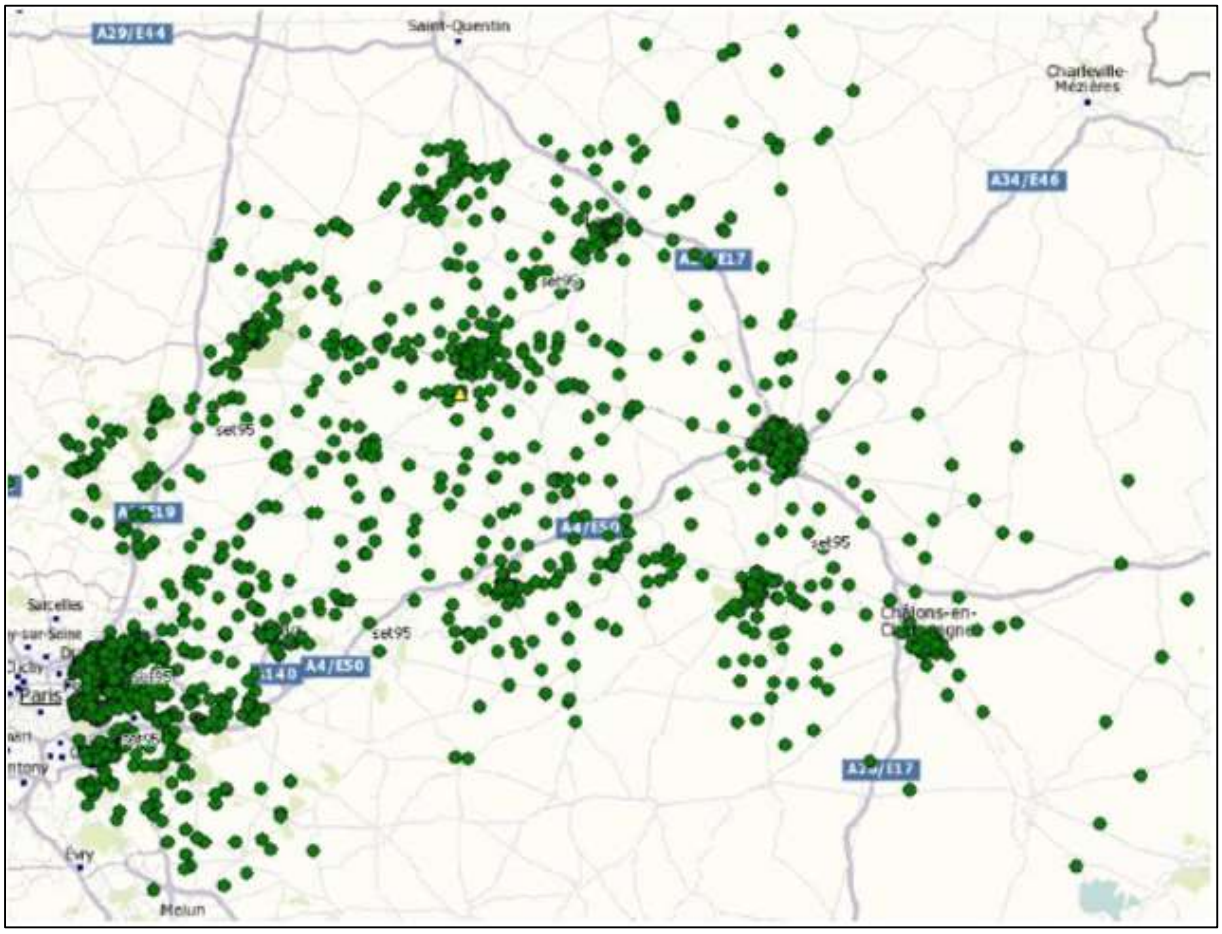

L'antenne de Ploisy dispose également de son propre parc de véhicules utilitaires et de poids-lourds (27 utilitaires et 3 poids-lourds).

II. CAPACITES FINANCIERES

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat net sur les quatre dernières années :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	4 232 233€	3 974 017€	3 009 112€	4 154 958€	4 113 311€
Charges	5 029 758€	5 332 186€	4 780 240€	5 526 584€	5 735 556€
Résultat net	38 888€	55 103€	196 932€	221 711€	-15 939€

III. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

L'arrêté du 31 mai 2012 paru au journal officiel le 23 juin 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement précise en ses annexes que les installations visées par la rubrique 2714 sont soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Ainsi, le site Le Relais de Ploisy est concerné par ces dispositions.

Les principales hypothèses prises pour ce calcul sont :

- Gestion des produits dangereux et des déchets :
    - Concernant les déchets dangereux issus de l'activité, seules les boues issues du séparateur à hydrocarbures sont susceptibles d'être présentes et seraient à faire éliminer. Il a été considéré une quantité de 2 tonnes, selon le dernier bordereau de suivi de déchets dangereux établi par la société Willaume Assainissement qui a procédé à la vidange et au nettoyage du séparateur à hydrocarbures (980 € HT comprenant 420 € HT d'intervention, et 280 €/t de boue traitée par un prestataire spécialisé (société SITREM).
    - Concernant les déchets non dangereux, ils sont de trois types :
        - Déchets de carton : les déchets de carton sont récupérés par Emmaüs Soissons gratuitement.
        - Déchets d'emballages en plastique : ces derniers sont stockés dans compacteur, évacué semestriellement, à raison de 26 tonnes au maximum sur le site. Cela représente un cout de prise en charge de 390 € (15 €/t) et 650 € de transport. On considère donc un coût global de 1 000 € pour ce type de déchets.
        - Ordures ménagères : reprises par la collectivité en échange d'une taxe ordure ménagères, représentant 2 000 €/an, payée par Le Relais dans le cadre de sa taxe foncière. Non pris en compte dans le calcul.
        - Déchets textiles : pris en charge gratuitement par une autre antenne Le Relais.
- Cuves enterrées de carburant : absence de cuve enterrée.
- Limitation d'accès :
    - Le site sera entièrement clôturé dans le cadre du projet, aucune clôture supplémentaire n'est donc comptabilisée ;
    - Le périmètre de la parcelle a été estimé à 520 m linéaires, ce qui représente un minimum de 12 panneaux de signalisation à apposer ;
- Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement :
    - Aucun piézomètre n'est considéré au regard des caractéristiques hydrogéologiques du secteur : le site est retrouvé proche du Mont de Courmelles à environ 160 m NGF sur un plateau naturel. Les ouvrages référencés dans la banque de données du sous-sol les plus proches du site et à altimétrie plus ou moins équivalente (ouvrages référencés BSS000HFLC à 145 m NGF et BSS000HFAX à 155 m NGF) réalisés pour des usages de forage et de puits ont nécessité d'atteindre des profondeurs d'ouvrages respectives de 84 m et 125 m pour capter la nappe. En effet au regard de la topographie du

secteur, les nappes sont, exceptée nappe superposée non identifiée à ce jour, très profondes. Eu égard aux activités réalisées sur le site (tri et stockage de textiles uniquement, absence de traitement de déchets dangereux ou non dangereux pouvant générer des pollutions, stockage de carburant en cuve aérienne double paroi, site entièrement imperméabilisé, présence d'un bassin de confinement des eaux d'incendie ou potentiellement polluées) rendant impossible l'atteinte des nappes captives du secteur, la réalisation de piézomètres apparaît économiquement disproportionnée par rapport au risque avéré. (270 K€ pour 3 piézomètres à 100 m de profondeur).

- La superficie globale du site est de l'ordre de 1,5 ha. Un forfait reste donc calculé au regard de cette superficie pour réaliser une étude historique, de vulnérabilité, et des investigations de sol.

- Gardiennage : le montant minimal indiqué dans la note ministérielle est retenu.
- Indice TP01 de mars 2023 : 128,9 en base 2010 soit 842,3 selon coefficient de raccordement.

Le montant global des garanties financières s'élève donc à 48 121,7 € TTC.

Le décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement a réhaussé à 100 000 € le montant à partir duquel la constitution des garanties financières est obligatoire. De ce fait, la constitution de garanties financières n'est pas exigibles pour le site du Relais.

Le calcul des garanties financières est présenté en annexe 1.

ANNEXES

Annexe 1. Calcul des garanties financières

ANNEXE 1. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

Calcul du Montant des garanties financières

Le projet d'implantation de la société Le Relais à PLOISY est soumis à constitution de garanties financières pour son activité de tri de déchets dits TLC "textiles, linges de maison, chaussures (rubrique 2714).
Conformément à la note du 20 novembre 2013, le calcul du montant des garanties financières est donc établi uniquement pour cette installation et les installations connexes.

M = Sc [Me + α(Mi + Mc + Ms + Mg)]	**48 121,7 € TTC (20,0%)**

Sc = 1,10

Calcul de Me (Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets:

Type Q_1	Libellé Q_1	Rubrique	Q_1	Ctr	d_1	C_1	Q_1*(Ctr*d_1 + C_1)
Produits dangereux	Pas de produits dangereux à éliminer : les produits d'entretien pour les véhicules utilitaires ainsi que le carburant présent dans la cuve seront utilisés ou renvendus, et pas éliminés en tant que déchet						0 € HT
							0 € HT
Type Q_1	Libellé Q_1	Code déchet	Q_1	Ctr	d_1	C_1	Q_1*(Ctr*d_1 + C_1)
Déchets dangereux	Boues du séparateur hydrocarbures	13 05 02	2				980 € HT
							980 € HT
Type Q_2	Libellé Q_2	Code déchet	Q_2	Ctr	d_2	C_2	Q_2*(Ctr*d_2 + C_2)
Déchets non dangereux	Papier / Carton	15 01 01	26				0 € HT
	Emballages plastiques	15 01 11					1000 € HT
	Les déchets de textile seraient pris en charge par une autre antenne du Relais ou donnés/revendus	Plusieurs codes					0 € HT
							1000 € HT
Type Q_3	Libellé Q_3	Code déchet	Q_3	Ctr	d_3	C_3	Q_3*(Ctr*d_3 + C_3)
Déchets inertes	Pas de déchets inertes stockés sur le site						0 € HT
							0 € HT

Me = 1980 € HT

Me = 2376 € TTC (20%)

Index : indice TP01 (cf. AP)	842,30	**Vérifier dans l'onglet "Annexe-TP01" que l'indice TP01 est à jour**
$Index_0$	667,7	
TVA_R	20,0%	
TVA_0	19,6%	

α = 1,27

Calcul de Mi (Montant relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants) :

Mi = Nc x C_N + P_B x V
Mi = Nc x 2200 + 130 x V

N_C : Nombre de cuves	0	Pas de cuve enterrée sur le site, hormis cuve eaux pluviales
V : Volume total des cuves (m3)	0	

Mi = 0 € TTC (20%)

Calcul de Mc (Montant relatif à la limitation des accès au site):

Mc = P x Cc + np x Pp
Mc = P x 50 + (nombre d'entrées du site + P/50) x 15

P : Périmètre de la parcelle à clôturer (m)*	0
P : Périmètre de la parcelle (m)	520
Nombre d'entrées du site	2

** : si le site est cloturé sur sa totalité, indiquer "0"*

Mc = 186 € TTC (20%)

Calcul de Ms (Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement):
Selon la note du 20 novembre 2013, le diagnostic doit être fait sur la surface que comprend l'installation soumise à garanties financières.

Ms = Np x (Cp x h + C) + Cd

Np : Nombre total de piézomètres à considérer	0	Pas de piézomètre : site retrouvé proche du Mont de Courmelles à 160 m NGF sur un plateau. Les ouvrages référencés dans la banque de données du sous-sol les plus proches du site et à altimétrie plus ou moins équivalente (ouvrages référencés BSS000HFLC à 145 m NGF et BSS000HFAX à 155 m NGF) réalisés pour des usages de forage et de puits ont nécessité d'atteindre des profondeurs d'ouvrages respectives de 84 m et 125 m. En effet au regard de la topographie du secteur, les nappes sont, exceptée nappe superposée non identifiée à ce jour, très profondes. Eu égard aux activités réalisées sur le site (tri et stockage de textiles uniquement, absence de traitement de déchets dangereux ou non dangereux pouvant générer des pollutions, stockage de carburant en cuve aérienne double paroi, site entièrement imperméabilisé) rendant impossible l'atteinte des nappes captives du secteur, la réalisation de piézomètres apparaît économiquement disproportionnée par rapport au risque avéré. (270 K€ pour 3 piézomètres à 100 m de profondeur)
Nombre de piézomètres **à ajouter (si besoin)**		
Cp : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre	300 €/m de piezo creusé	
h : Profondeur des piézomètres (m)	0	
C : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats	2000 €/piezo	
S : Surface du site (ha)	1,5	

Ms = 17500 € TTC (20%)

Calcul de Mg (Montant relatif au gardiennage du site):

Mg = Cg x Hg x Ng x 6
Mg = 40 x Hg x Ng x 6

Hg : Nombre d'heures de gardiennage par mois	60	Rondes de 2 heures par jour au total pendant une durée minimale de 6 mois.
Ng : Nombre de gardiens	1	

Mg = 15000 € TTC (20%)